

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

**Présents :** M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** M. POULAIN a donné pouvoir à Mme TAUNAI, M. HULOT a donné pouvoir à Mme Vanessa MOREAU, M. FRICOT adonné pouvoir à M BOULAY, M GANDON a donné pouvoir à Mme SUREAU, M. BRAULT a donné pouvoir à M CAUCHOIS.

**Excusée :** Mme FORET

**Absent :** M. GERBOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Gwénola SUREAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **Approbation du procès-verbal du 2 juin 2022 :**

*Madame TAUNAI a lu dans le Recueil des Actes Administratifs que 3 agents de la commune ont obtenu la médaille de travail, M BOULAY précise qu'il s'agit de 3 agents des services techniques, à rajouter au PV dans les informations diverses.*

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

### **Validation d'ajouts à l'ordre du jour :**

- Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet du 01/09/2022 au 31/08/2023
- Renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 01/09/2022 au 31/08/2023
- Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent à temps complet du 01/08/2022 au 31/12/2022

<b>DECISIONS DU MAIRE</b>
---------------------------

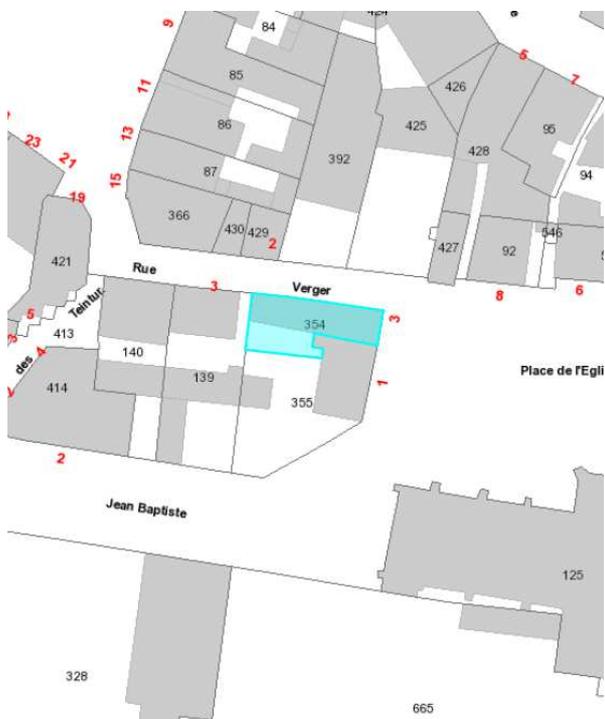
**N°2022-028 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, avenue de Sablé, n°42, cadastrée section AC n°24.



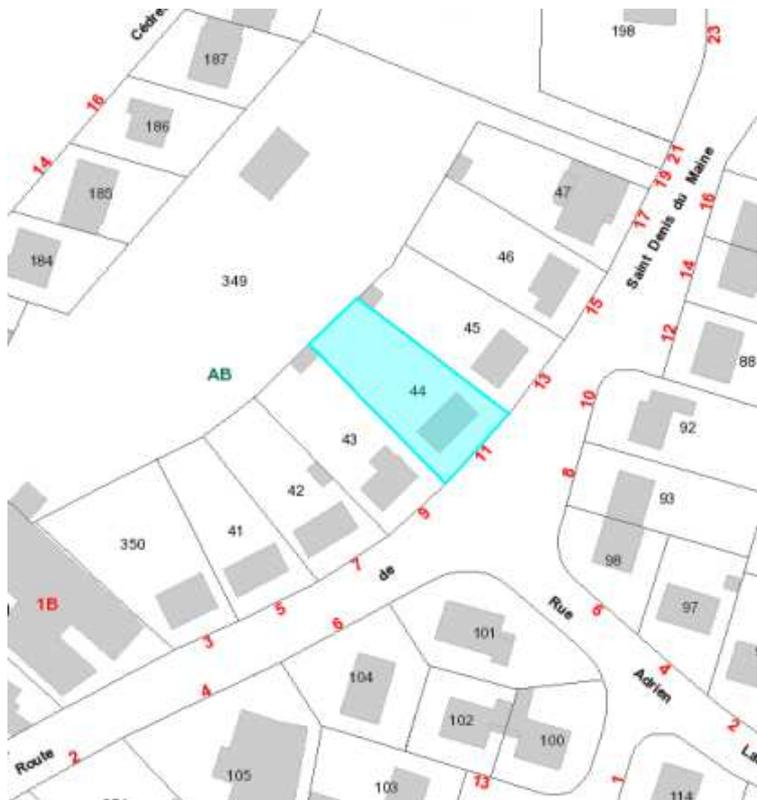
**N°2022-029** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis de l'Office National des Forêts de Nantes (44) concernant des diagnostics approfondis des platanes route de Laval pour un montant de 9 149.80 € HT.

**N°2022-030** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis de PROLUDIC de Vouvray (37) concernant dépose du sol et mise en œuvre d'un sol structure de jeux pôle enfance pour un montant de 7 714.60 € HT.

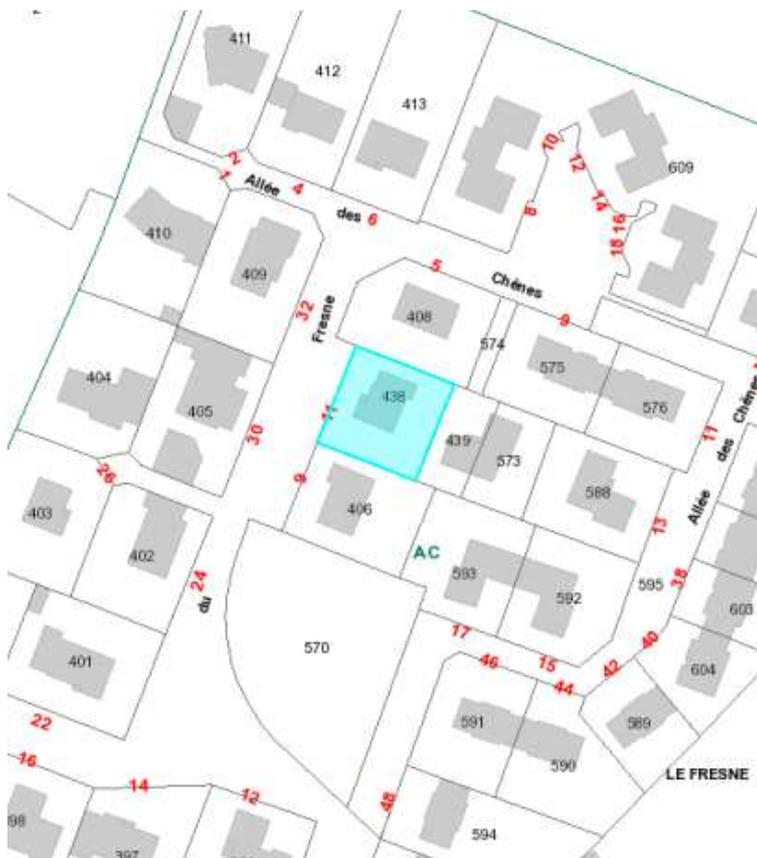
**N°2022-031** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place de l'Eglise, n°3, cadastrée section AE n°354.



**N°2022-032** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, route de Saint Denis du Maine, n°11, cadastrée section AB n°44.



**N°2022-033** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Fresne, n°11, cadastrée section AC n°438.



**N°2022-034** : A compter du 4 juillet 2022, un appartement, sis 13 place de la Poste est loué à Monsieur OTCHIMOU Michel pour un loyer mensuel de 350.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : 133.93), et de 40.00 € pour le chauffage.

## **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

### **Compte rendu de la commission « Bien Vivre Ensemble » du 2 juin 2022.**

Présents : Mr BRAULT, Mme SUREAU, Mme FORET, Mr HULOT, Mme JARDIN, Mme GAUTIER, Mr CAUCHOIS, Mr COUSIN, Marie (agent chargé de la gestion de la salle socioculturelle)

Excusés : Mme MOREAU Marie-Françoise / M FRICOT

Mme JARDIN évoque les différents points, vus avec Véronique MARQUIS, Lucile DEROIN et Marie HOUDAYER en réunion pour revoir l'organisation des réservations :

- Location vaisselle pour les associations meslinoises, sépulture
- Pas de location de vaisselle pour les autres locataires
- L'organisation du ménage sur les différentes salles (SSS -SDA et salle socio), réalisé par les agents des services techniques et l'entreprise ONET
- Pour la salle des aînés et la salle sous scène les associations devront remplir une fiche état des lieux avant et l'état des lieux sortant sera réalisé par l'agent technique
- Pour la salle socio, c'est à l'agent technique de récupérer les clés, l'état des lieux et de donner les clés. Il fera l'état des lieux entrant à 13h30 – 14h et l'état des lieux sortants le lendemain à 9h00.

Suite aux différents échanges, il a été décidé de :

- Préciser dans le contrat que l'astreinte se déplacera qu'en cas de problème technique
- Ne pas changer le tarif ménage, il sera à revoir après les travaux
- Modifier l'intitulé du règlement intérieur pour intégrer la salle sous scène et la salle des aînés
- Il a été vu avec Pierrick de réaliser un diagnostic sur les besoins de ménage. Il n'y a pas eu de retour à ce sujet.
- Ne pas communiquer sur les dates des futurs travaux de la salle socio
- Refaire un point sur le calendrier des travaux et un point financier
- Faire un questionnaire pour connaître les besoins des entreprises environnantes (chambre des commerces et industrie, Rotary Club, jeunes chambre éco)
- Revoir la date des travaux au vu des avancés du dossier

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

### **Compte rendu de la commission « Salle socioculturelle » du 27 juin 2022.**

Présents : Mme SUREAU, Mme FORET, Mr HULOT, Mme JARDIN, Mme GAUTIER, Mr CAUCHOIS, Mr COUSIN, Mme Françoise MOREAU, Lucile (agent chargé de la gestion de la salle socioculturelle)

Excusés : M FRICOT et Mr BRAULT.

Nous avons présenté l'estimation réactualisée des travaux d'amélioration et de mise aux normes de la salle socio, estimation chiffrée par l'architecte, Monsieur HAMON.

On peut retenir 4 pôles :

1	Dessous-scène, scène, dessus-scène (surélévation)	1 270 112.00€
2	Salle de spectacle	788 140.00€
3	Sanitaires	306 935.75€
4	Création de 2 salles de réunion	120 032.50€
	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 485 220.25€</b>

Cette estimation qui n'est en aucun cas un engagement de réalisation des travaux mentionnés, nous permet d'aller **chercher des financements**. C'est une enveloppe maximale. Les choix concernant l'ampleur des travaux se feront ultérieurement selon les aides obtenues. Compte tenu de la situation climatique actuelle, certains postes comme l'isolation seront impératifs pour obtenir un maximum de financements.

Monsieur BOULAY précise qu'une demande de ratios a été formulée auprès de l'architecte :

1. Accessibilité – sécurité
2. Isolation thermique
3. Modernisation de la salle

## **RETRO-PLANNING**

Septembre 2022	Dépôt par l'architecte du permis de construire Délai total d'instruction = 5 mois - validité 2ans
Octobre – décembre 2022	Dépôts des dossiers DETR-DSIL (subventions maxi 50%) Décision en mars 2023
	Recherche de financements Région et Département dans le cadre des contrats de territoire
	Recherche d'autres financements
Printemps 2023	Arbitrage potentiel sur les travaux à réaliser en fonction des accompagnements financiers
Septembre 2023	Appel d'offres
Juin 2024	Fermeture de la salle pour 1 an et début des travaux

## **RETOUR DES QUESTIONNAIRES**

Un questionnaire a été élaboré afin de connaître les attentes des utilisateurs et futurs, posté sur les réseaux sociaux : la page FACEBOOK de la commune et INTRAMUROS.

73 retours ont été comptabilisés :

- Particuliers 62%
- Associations 18%
- Entreprises 8%
- Autres 12%

Dans la continuité d'une réunion de concertation des utilisateurs lors du précédent mandat, ces **73 retours** ont permis de faire le point sur les demandes suivantes :

## **LOCATION POUR EVENEMENTS**

- De type familial 67%
- De type culturel / spectacle 25%
- Assemblée Générale 19%

## **CAPACITE DEMANDEE**

- 50 – 100 personnes
- 100 – 200 personnes
- > 500 personnes 16 réponses

## **DEMANDE D'EQUIPEMENTS**

- Acoustique
- Cuisine
- Sono / wifi
- Scène / loges
- Gradins

## **FREQUENCE ATTENDUE DES LOCATIONS**

- Ponctuel 66%
- Annuel 29%

## **PRESTATAIRES SOUHAITES**

Oui à 54% avec une majorité de demandes pour des traiteurs, DJ / orchestre.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### Compte rendu de la rencontre du 13 juin 2022 avec les riverains Chemin de la Touche

Objet : Aménagement chemin de la Touche

Présents : M. QUELIN Hervé, M. et Mme CHEMIN Laurent, M. et Mme HAUBOIS Michel, M. et Mme PREVOT Pierre, M. BUTTIER Maurice, Mme LESAINTE Andrée représentée par sa fille, Mr LESAINTE Jean Pierre représenté par sa fille, Mme LOISLARD Françoise, M. BOULAY Christian, Mme SUREAU Gwénola, Mme TAUNAI Maryse, M. COUSIN Jacques, M. GUITER Roger, M. GANDON Julien et Mme BERTREL Corinne,

Excusés : M. et Mme MARTEAU Claude

M. BOULAY explique que la commune a signé une convention avec la communauté de commune pour la réfection des réseaux (eau potable, assainissement et pluvial), et nous avons également prévu d'enfourer les réseaux souples (électricité et téléphone). L'aménagement du chemin se fera à la suite des travaux. M. BOULAY et Mme SUREAU souhaitent associer la commission et les riverains et ainsi pouvoir réfléchir avec eux à ce projet.

- Les travaux ne commenceront pas cette année, mais certainement début 2023 et devraient durer minimum 1 mois pour l'enfouissement. Ils seront plus difficiles en début de chemin car les canalisations sont plus profondes. Le réaménagement de la voie viendra par la suite mais il faudra laisser les tranchées se tasser avant la réalisation.
- Il a été demandé s'il était possible d'ouvrir les barrières rue du Maine pour avoir accès au chemin par le haut pendant la durée des travaux : à revoir par la mairie pour la réalisation
- Le fourreau de la fibre sera enterré
- Les compteurs d'eau seront implantés en limite de propriété. Cela permet un accès direct aux techniciens et simplifie leur travail.
- Il n'y a pas d'estimation pour l'instant car la commune attendait le retour de cette réunion pour modifier le plan présenté et demander une estimation des coûts des travaux.
- Il n'est pas possible de positionner les caniveaux en milieu de voie car la pente n'est pas assez prononcée.
- Les limites de propriétés sont à revoir avec M. et Mme CHEMIN et M. et Mme RICOU car le projet doit se conformer à l'indivision M et Mme CHEMIN et M. et Mme RICOU. Il est demandé de voir comment élargir la voie à en amont.
- Les riverains demandent s'il est possible d'installer davantage de pièges à eau pour éviter un écoulement trop rapide.
- De nombreux riverains ont demandé plus de stationnement, notamment au niveau de la grange, et moins de verdure.
- Les trottoirs seront sans marche, au même niveau que la route, pour un accès plus facile aux piétons et aux vélos.
- S'il y a moins de verdure, il est proposé de réaliser un béton ou un enrobé de couleur pour délimiter les places de stationnement et les trottoirs et ainsi réduire visuellement la largeur de la voie, ce qui aurait

un impact sur la vitesse considérée comme excessive par les riverains. Il est également proposé de ne pas mettre de pavés en granit, chers et peu praticables et des bordures béton.

- Les riverains ne souhaitent pas de ralentisseurs, il est donc proposé de limiter la largeur de la voie et de créer une zone de rencontre. La vitesse serait limitée à 20 et les piétons et vélos deviendraient prioritaires.
- Pour garder un esprit chemin, il est demandé de ne pas supprimer tous les espaces verts, mais d'avoir une réflexion sur un aménagement plus végétal en entrée de voie.
- Certains riverains souhaitent un éclairage progressif, d'autres ne sont pas convaincus par des détecteurs mais tous souhaitent un éclairage en continu, même la nuit, car il y a beaucoup de passages et à toute heure.

Les riverains souhaitent que les plans et le compte rendu leur soient envoyés par mail ou par courrier.

PJ : plan modifié suivant les remarques apportées.



Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

### **Compte rendu de la commission « Urbanisme et Environnement » du 6 juillet 2022**

Présents : Julien GANDON, Maryse TAUNAI, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Daniel GAUDREE, Jacques COUSIN, Gwénola SUREAU, Corinne BERTREL

Excusés : John GERBOUIN - Christian BOULAY

### **Adressage**

\* Il faut trouver un nom pour la voie dans le “Village des Aînés”, boulevard de la Providence. Trois propositions sont faites : "chemin", “allée” ou “impasse” de la Providence, pour garder le lien avec l'EHPAD et ainsi pouvoir situer la rue rapidement.

La commission choisit “**Allée de la Providence**”.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette nouvelle dénomination de voie.

\* 2 maisons sont en cours de construction rue de Bretagne. Pour l’une, pas de souci d’adressage car située au N°1 de la rue, mais la 2ème pose plus de questions car nous ne sommes plus censés utiliser autre chose que des numéros (ni “bis”, “ter” ni lettres “A”, “B” ...). Dans un souci de simplicité de localisation, la commission choisit l’adresse **1 bis** rue de Bretagne.

\* Le même problème se pose pour l’école Léonie Martin située **16 rue de Laval**. L’entrée se faisant par le chemin de Saubert, il aurait été bien de modifier l’adressage, mais dans ce cas ce n’est pas possible car le numéro 0 ne peut pas être utilisé. Comme nous ne pouvons pas changer toutes les adresses du chemin de Saubert, la commission choisit de laisser l’adresse actuelle. La boîte aux lettres devra donc être laissée sur la rue de Laval.

\* Une réflexion a été portée sur l’adresse d’un jardin à vendre car le nom “place de la poste” n’est pas très approprié à l’emplacement. La commission souhaite attendre que ce terrain soit vendu peut-être n’y aura-t-il pas de projet de construction mais en attendant elle propose de nommer la salle socio, ce qui permettra de trouver un nom de voie en lien avec ce dernier.

\* Création d’une chèvrerie en cours à la Gaudinière. Le N°3 a donc été créé pour ce lieu-dit.

### Les Rochères

Le propriétaire du château demande à avancer son entrée de propriété sur le chemin communal pour que les gens puissent faire demi-tour facilement et ne pas être “obligés” de rentrer dans la propriété. Tous les frais seraient à sa charge (notaire + bornage) en plus de la somme d’un euro symbolique. La commission ne s’y oppose pas mais demande à ce qu’une servitude de passage soit créée pour les agriculteurs qui travaillent sur les parcelles à proximité. Il faut qu’ils aient accès aux champs quand ils le veulent sans que cela entraîne de conflit. Il faut également faire attention à la largeur du portail qui devra être assez large pour laisser passer le matériel agricole.



*Madame LESAGE s'interroge concernant la fermeture de l'accès et la multiplicité potentielle des demandes.*

*Monsieur GAUDREE souhaite que les agriculteurs soient concertés. Dossier à revoir en commission.*

### **Parking à vélo**

Une demande a été faite pour un parking à vélo à proximité des commerces rue de Laval, au niveau des immeubles Mayenne Habitat. La commission propose de l'installer devant la poubelle à proximité de la coiffeuse ou sur le parking de l'hôtel de ville. Le parking devant la coiffeuse étant privé (accord obligatoire), la commission préfère la 2ème proposition, plus visible, car en bord de route.



*Monsieur CAUCHOIS précise que ces aménagements sont à intégrer dans l'aménagement du centre-ville dans le cadre des Petites Villes de Demain.*

### **Projet “matinée citoyenne”**

Un projet de travail collaboratif avec les Meslinois est proposé. Les termes (travail, secteur, période...) sont à créer en totalité. Après une discussion très intéressante, la commission souhaite attendre pour mettre en route un tel projet que le nouveau DST soit installé, ce qui permettra de refaire le point sur la gestion des espaces verts et ainsi pouvoir motiver les habitants.

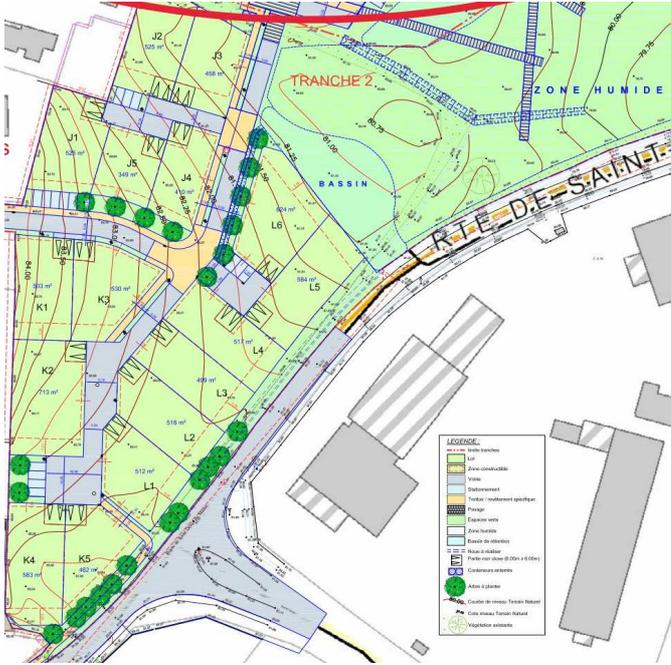
### **Parking devant la scierie**

Un travail d’amélioration de cet espace est demandé avec insistance. Ce n’est pas une bonne image quand on rentre dans Meslay. La commission se met d’accord pour laisser l’accès aux camions tout en cachant la scierie à l’arrière en plantant une haie le long du grillage. A l’avant, le long de la route, la commission propose une bande fleurie pour apporter de la couleur. Il est possible de trouver des plantes ou arbustes qui demandent peu d’entretien et cela serait beaucoup plus agréable à voir. Dans la continuité, la commission demande à déplacer le panneau sucette et le panneau des courses sur le bord de route avant le rond-point en venant de Sablé. La visibilité n’en serait que meilleure.



### **Lotissement des Néfliers -**

Il est proposé à la commission de réfléchir à la création d’une haie brise vue le long de la route de St Denis, après le chemin piétonnier. D’après les services techniques, la largeur n’est que de 2m, ce qui entraîne une complexité pour l’entretien. Après observation sur le plan, la largeur doit être vérifiée car elle semble plus large et il faut aussi tenir compte de la voie verte prévue au départ, qui permettrait de rejoindre la zone humide par un passage enherbé. Nous retravaillerons ce sujet dans une future commission.



### Questions diverses

\* Rue Etienne Arago, il est demandé de cacher les fourreaux par un coffrage. Eurovia, qui a fait la route, intervient sur l'esplanade et pourrait en profiter pour faire une chape. Il faudra penser à cacher la résine pour ne pas la tacher.

\* Une caméra a été installée sur le parking de Saubert (derrière la salle socio). Madame TAUNAISS s'interroge : Est-ce que le conseil a été mis au courant de cette mise en place ? La déclaration CNIL a-t-elle été faite avec publication de l'arrêté de mise en place au recueil des actes administratifs ? Questions à poser à la DST avant son départ de la commune.

*Madame TAUNAISS précise que le Conseil Municipal n'a pas été informé ni concerté concernant la mise en place de cette caméra de surveillance.*

\* Les panneaux pour annoncer la soirée moules-frites (rte de Laval et rte de Sablé) sont très très grands. Ne sont-ils pas trop grands par rapport aux normes de la charte de publicité de la commune?

*Madame MOREAU souhaite qu'un rappel soit fait auprès des associations et entreprises concernant la charte d'affichage.*

\* Les arbres ont été coupés rue du Vassé, à la demande des riverains pour éviter des fissures. Il est demandé de les dessoucher, comme cela avait été prévu initialement, pour éviter des repousses.

La commission fera une balade dans Meslay en septembre pour faire un point sur des améliorations à apporter ici et là.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

*Monsieur CAUCHOIS informe le Conseil Municipal concernant le dossier Petites Villes de Demain.*

*Une rencontre a eu lieu avec Laure THIERREE pour valider le projet de calendrier, un questionnaire est en cours de réalisation, concernant le logement, la mobilité, les commerces, la qualité de vie.... réunion de lancement le 20 juillet avec une balade urbaine l'après-midi, et un stand sera mis en place sur le marché le vendredi 22 juillet pour aller à la rencontre des habitants.*

## **CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF**

### **Révision chauffage et rafraîchissement de la mairie.**

Suite à l'appel d'offres lancé en octobre dernier : 2 entreprises avaient répondu :

- CSM pour une offre de base (chauffage) à 30 756.62 € HT et une prestation supplémentaire (rafraîchissement) à 37 805.12 € HT
- SPIE pour une offre de base (chauffage) à 43 530.58 € HT et une prestation supplémentaire (rafraîchissement) à 51 438.90 € HT

Estimation de 15 710.00 € HT (chauffage) et de 33 340.00€ HT (rafraîchissement).

Une autre entreprise a été consultée Anjou Clim pour une offre de base (chauffage) à 31 294.74 € HT € et une prestation supplémentaire (rafraîchissement) à 35 479.97 € HT.

Le bureau municipal propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Anjou Clim.

*Madame TAUNAIS demande si c'est une climatisation qui sera mise en place ? Si oui, des brises vues ne suffisaient-ils pas ? Monsieur BOULAY précise qu'il s'agit bien de la mise en place de la climatisation, et que la mise en place de brises vues ne permettait que de baisser la température de 2 degrés, ce qui serait insuffisant vu la chaleur dans le bâtiment.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis Anjou Clim et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### **Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges**

Par délibération du 13 juin 2022, la Commission permanente du Conseil Départemental a approuvé les termes de la nouvelle convention relative à la contribution du Conseil départemental pour l'utilisation par les collèges de vos équipements sportifs.

Celle-ci a pour unique objet d'éviter la signature d'avenants annuels pour la mise à jour des tarifs (convention annexée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

## **ENFANCE, FAMILLE ET SOLIDARITÉ.**

### **Compte rendu de la réunion du 28 juin 2022 avec les communes conventionnées.**

Le PowerPoint est annexé à la présente note.

### **Compte rendu du conseil d'école René Cassin du 14 juin 2022**

Etaient présents : Les parents d'élèves : Mme RENOU, Mme DUJARDIN, Mme GUITTER, Mme LETILLY-PENDU

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER et M. BIELA, M BARRIER

Municipalité : Mme FORET, Mme MOREAU Vanessa (conseillères municipales), Mme LAVOUE (directrice de l'Espace des enfants)

Etaient excusés :

Mme PAVIET, Mme GILLET, Mme LEMONNIER, Mme PAVIET, Mme MASSON, Mme GUITTOIS (parents d'élèves), Mme CAILLEAU (IEN), Mme FOURGEAUD (DDEN), M BOULAY (Maire)

#### **I. Bilan du 3e trimestre :**

Projets menés durant le dernier trimestre :

- la classe de mer début mai pour les GS/CP/CE1 à Dolus d'Oléron.

Le séjour s'est bien passé avec un beau temps et des activités intéressantes.

Les enseignants remercient les bénévoles de Lire et faire lire qui les ont accompagnés durant ce séjour (Evelyne, Martine, Bernadette, Elisabeth, Rachelle).

- intervention théâtre pour les classes de CE2/CM avec Anne Chamaret pour préparer la comédie musicale. Intervention financée en intégralité par la coopérative scolaire (1125€)

- présentation de la comédie musicale le 19 et 20 mai avec les écoles de Bazougers et St Brice : c'est l'aboutissement d'un long travail mené tout au long de l'année en musique avec Bénédicte Blouin et d'un travail de mémorisation de texte, d'arts visuels et de création instrumentale.

Les enseignantes remercient les familles d'être venues voir la comédie musicale ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé lors des spectacles.

Tous les bénéfices des 2 soirs sont reversés en intégralité à la Communauté de communes de Meslay-Grez. C'est un projet aux alentours de 6 000€ pour la communauté de communes. La coopérative scolaire René Cassin en charge de la comptabilité des 4 écoles concernées par la comédie musicale a versé la somme de 2711.41€ à la communauté de communes.

- l'intervention voile pour la classe de CM1/CM2 de Mme PELE ainsi que les régates voile pour les 2 classes de CM1/CM2.

- fin des interventions danse pour les classes CM1/CM2 en partenariat avec l'ADDM 53.

- intervention hand de grande qualité pour les classes de CE2/CM financée par le comité départemental de handball

- les rencontres médiathèque

- 2e rendez-vous à la ludothèque, moment très apprécié des élèves et des enseignants

- un concert musical dans le cadre du festival de jazz financé en intégralité par la communauté de communes de Meslay-Grez

- un concert des professeurs de l'école de musique dans la cour de l'école pour présenter l'école de musique le 24 juin après-midi.

- la sortie au Puy du fou le mardi 5 juillet.

- formation aux 1ers secours pour les CE2/CM par les infirmières du Centre Médico scolaire

- fête de plein air le 26 juin avec la présentation d'évolutions.

Cette année aura été encore une année particulière avec l'épidémie.

Les élèves ont démarré l'année avec le masque, puis ont pu l'enlever dans la cour de récréation puis en classe.

Depuis mi-mars les classes peuvent à nouveau se mélanger dans la cour de récréation, nous avons retrouvé un fonctionnement normal.

Point positif du retour du brassage des classes : les animateurs peuvent proposer à nouveau aux élèves de se mélanger et de choisir leur activité sur le temps du midi.

L'école a été fortement impactée avant les vacances de Noël et les vacances de février avec des classes fermées.

Les enseignants remercient les familles pour leurs capacités d'adaptation aux différents protocoles.

Néanmoins tous les projets ont pu être réalisés, seul le cycle natation a été annulé.

Question de la Municipalité :

Les deux dernières années ont-elles eu un impact sur la progression des élèves ?

Les élèves ont été impactés sur le vivre ensemble, les relations avec les autres classes.

Depuis que les élèves peuvent se mélanger dans la cour, il a fallu apprendre à écouter les élèves des autres classes et vivre avec. C'est plus difficile pour les CM1/CM2 envers les autres classes.

Le projet d'école qui se termine cette année, voici ci-dessous le bilan. Un nouveau projet d'école sera écrit l'année prochaine.

Intitulé de l'axe	Intitulé de l'action	Réalisations effectives pour faire progresser nos élèves et pour nous rapprocher de nos objectifs au regard des critères d'évaluation de la fiche action	<input type="checkbox"/> Degré d'atteinte de nos objectifs <input type="checkbox"/> Efficacité de nos moyens d'actions <input type="checkbox"/> Informations ou observables sur lesquels nous nous appuyons pour faire ce constat
Axe 1 Lire et comprendre dans toutes les disciplines	<b>Action 1</b> Cycle 2 et cycle 3 Fluence	Cycle 2 fait en ateliers lecture	La fluence permet aux élèves de progresser en rapidité et en fluidité de lecture
	<b>Action 2</b> Enseigner des stratégies de compréhension	Travail sur les inférences, les stratégies, image mentale du texte, répondre à un questionnaire	<b>Objectif atteint</b> Les élèves se questionnent plus sur le texte Formation des enseignants de CM et travail mené en classe sur la formulation des phrases réponses
	<b>Action 3</b> Lire pour autrui	Lecture dans les autres classes ou dans les classes de maternelles Préparation des lectures avec code couleur pour que chaque élève puisse plus facilement se repérer	Les conditions sanitaires ont fait que cette action n'a pas pu être menée

<p><b>Axe 2</b> Gérer l' hétérogénéité des élèves</p>	<p><b>Action 1</b> Mettre en place des parcours individualisés au sein du collectif classe</p>	<p>Plan de travail, Cahier de progrès en cours, Référents individualisés, Collaboration</p>	<p>Cahier de progrès en cours de réflexion Plan de travail en CM1/CM2</p>
<p><b>Axe 3</b> L' ouverture culturelle et artistique</p>	<p><b>Action 1</b> Etablir un parcours culturel  Développer la pratique culturelle et artistique, en lien avec les rencontres de l'action 1</p>	<p>Sorties culturelles Classe de mer (CP/CE1) Sortie à St Suzanne CE2/CM Cinéma Comédie musicale et théâtre</p>	<p>Sorties annulées à cause du protocole sanitaire</p>

## II. Les budgets :

- Le budget fonctionnement : pour l'achat des fournitures scolaires, les photocopies, les manuels, le budget 2022 s'élève à 7 508.19€ (= 135 x 55,62)

- Le budget investissement : Comme convenu en 2021 nous n'avons pas fait de demande en investissement en raison de la dotation exceptionnelle reçue en 2021 pour le plan de relance numérique.

Le plan de relance numérique comprenait une partie équipement informatique et une partie adhésion à e-primo.

L'équipe enseignante aura une formation le 16 juin pour apprendre à utiliser la plateforme e-primo qui est un espace numérique de travail des écoles de l'académie de Nantes. Cet espace permet les échanges entre l'école et les familles (échange de mails, blog, tout est regroupé) avec une application mobile pour les familles.

Cet espace numérique de travail sera mis en place dans les classes à partir de septembre.

Cela représente un coût de 3€/an/élève pour la Municipalité.

Nous remercions la Municipalité pour ces investissements.

Coopérative scolaire

A ce jour il y a 11 249,09€ sur le compte dont 8307,40€ dépensés d'ici la fin de l'année (achat des madeleines bijou, les cars pour le puy du fou et le bénéfice de la comédie musicale). Il devrait y avoir environ 3000€ sur le compte de la coopérative en fin d'année.

## III. La modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur de l'école doit être voté chaque année.

Cette année l'équipe enseignante n'a pas de modifications à apporter.

Le conseil d'école peut-il le valider en l'état ? Les membres du conseil d'école valident le règlement intérieur.

Question de la Municipalité : Quel est le bilan du retour à la semaine de 4 jours ?

Les enseignants sont unanimes : avoir les mêmes horaires pour toutes les classes est très apprécié, les après-midis sont plus longs de 45 min et sont plus faciles à organiser.

Les élèves sont plus concentrés le jeudi et vendredi par rapport aux années précédentes.

Un représentant de parents d'élève a fait le même constat : les enfants sont moins fatigués en fin de semaine.

#### **IV. Point sur la rentrée 2022.**

##### **1. Niveaux des classes l'année prochaine**

3 inscriptions prévues pour l'année prochaine

CP : 34

CE1 : 27

CE2 : 16

CM1 : 25

CM2 : 40 soit 141 élèves à répartir sur 6 classes (cette année 134 en sept 2022)

Répartition provisoire :

Mme DEPRES CP/CE1

M BIELA et M BARRIER le vendredi CP/CE1

Mme TONNELIER CE1/CE2

Mme GUEDON CE2/CM1

Mme PELE CM2

Mme LALLEMAND et M BARRIER le lundi (et 12 jeudis dans l'année) CM1/CM2

Les effectifs devraient être de 23 à 25 par classe. Les enseignants travailleront sur la répartition des élèves et les effectifs des classes fin juin.

##### **2. Thème de l'année**

L'équipe enseignante est en cours de réflexion quant au thème de l'année.

Projets déjà connus pour l'année 2022-2023

L'école s'inscrira de nouveau à la saison culturelle proposée par la communauté de communes de Meslay-Grez.

Cycle natation pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1. Mme LALLEMAND a fait la demande pour les classes de CM1/CM2 mais n'a pas eu de réponse.

Cycle voile pour les classes de CM1/CM2 et CM2.

Cycle escalade pour toutes les classes.

Un projet de classe transplantée histoire en Touraine est à l'étude pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2.

Projet cycle vélo pour les classes de CM1/CM2 et CM2.

#### **V. Questions diverses.**

Remarque de la Municipalité

Lors du dernier conseil d'école, il avait été question de violence sur le temps périscolaire. L'équipe enseignante a-t-elle cheminé sur le harcèlement scolaire ?

L'équipe enseignante précise qu'il n'était pas question de harcèlement scolaire mais d'un élève ayant du mal à gérer ses émotions qui se montrait violent envers ses camarades.

Les échanges entre la famille et les animateurs ont permis de résoudre le problème.

Il n'y a pas de situation problématique sur l'école.

Les enseignants demandent à ce que les animateurs informent les familles via le cahier de liaison quand il y a eu un incident le midi.

Mme LAVOUE précise que les familles sont informées à la sortie le soir ou par téléphone.

Mmes PELE, TONNELIER, LALLEMAND ET M BARRIER apprécient le midi de voir l'animateur quand il vient chercher les élèves dans la classe car ils peuvent échanger avec lui.

Mmes GUEDON, DEPRES ET M BIELA ne voient pas l'animateur dès midi car il est dans la cantine mais à 13h45 quand il ramène les enfants dans la classe, l'échange peut se faire à ce moment-là.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 21h30.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du conseil d'école.

### **Compte rendu du conseil d'école Annie Fratellini du 16 juin 2022**

#### **Présents :**

- Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Emilie PORCHER, Carine LERAY
- Parents délégués : Mmes CHATELIN, PERTHUE,
- Membres du conseil municipal : M. BOULAY, Mme FORET, Mme BELLANGER

#### **Excusés :**

Madame CAILLEAU (Inspectrice de l'Education nationale), Mylène RENAULT (enseignante), Anthony FEVRIER (enseignant), Mme FOURGEAUD (DDEN), Mme GILLET, Mme CLERMONT, Mr DENEUVILLE (parents délégués élus pour le conseil d'école)

#### **1) Rentrée 2021 :**

Effectifs de cette année (2021-2022) = 90 élèves

TPS : 11 ; PS : 19 ; MS : 24 ; GS : 36 qui partent au CP à la rentrée de 2022.

Prévisions pour la rentrée de septembre 2022 :

- TPS : 12 qui fréquenteront dès septembre + 11 qui arriveront en janvier
- PS : 18
- MS : 19
- GS : 26

Effectif de 75 pour septembre 2022, 86 en janvier 2023 (voir un peu plus tôt en fonction du rythme des plus jeunes)

Mme LAUZIER avait effectué une prévision pour la rentrée de septembre (en décembre 2021) qui était de 74 élèves. Il s'avère que nous avons plus d'élèves que prévus (+ 12 élèves) dû à une forte demande d'inscription d'enfants de TPS et PS.

La répartition des classes prévoit des effectifs entre 20 et 22 élèves par classe : il n'est donc pas envisagé de partager les élèves de CP (il avait été envisagé de créer une classe GS/CP à la maternelle pour répartir les effectifs entre les 2 écoles afin d'équilibrer les classes).

## **2) Projets pédagogiques :**

- Musique avec Bénédicte BLOUIN pour les 4 classes (intervention redemandée pour la prochaine année scolaire).
- Carnaval : le 4 mars
- Cinéma pour les classes de TPS/PS et PS/MS : le 11 mars
- Portes ouvertes : le 2 avril
- Plantations dans le patio et la classe pour la classe de TPS/PS
- Médiathèque (4 fois/an)
- Ludothèque (2 fois cette année)
- Classe de mer pour les GS (avec les CP et les CE1) : du 3 au 6 mai à Dolus d'Oléron
- Sortie pour les classes de TPS/PS et PS/MS : le 6 mai, au Zoom (Musée des Sciences) avec l'expo « Croc' expo, les fruits, les légumes et moi » et à la ferme pédagogique « L'arche Desnoë » à St Berthevin.
- Sortie château des Arcis : le 10 juin, exposition d'artistes et d'œuvres réalisées par les élèves, balade dans les jardins du château sous forme de jeu de piste qui nous a permis de découvrir différentes espèces d'oiseaux.
- Visite de la caserne des pompiers pour les classes de PS/MS et MS/GS : le 20 juin
- Fête des écoles : 26 juin
- Matinées d'adaptation des futures TPS/PS : 14 et 28 juin

## **3) Bilan projet d'école 2018/2022 :**

Les actions du projet d'école ont toutes été validées au cours de ces 4 années sauf la création d'une classe passerelle qui demande un budget spécifique pour l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants dans la classe. Le projet passerelle continue toujours sans modification.

Le futur projet d'école sera rédigé pendant l'année scolaire 2022/2023.

## **4) PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)**

Questionnement lié à l'évacuation : quelques issues de secours fermées avec une clé, pourquoi ne pas mettre une serrure loquet ?

Questionnement lié à l'exercice incendie : l'alarme n'est pas reliée aux portes coupe-feu, faut-il les fermer manuellement ?

Exercice confinement : réalisé le jeudi 16 juin

## **5) Investissement 2022 :**

Informatique : 1 écran tactile interactif et 1 ordinateur portable – coût 5643,35€

## **6) Travaux :**

- Vélos à réparer
- Peinture des couloirs

- Etagère d'angle dans le hall pour mettre la maquette du cirque
- Etagères à ajouter dans des placards
- Stores des classes à réparer
- BCD : accroche pour l'écran
- Voile d'ombrage ou plantation d'arbres au niveau des classes côté collège pour apporter de l'ombre ?

### **7) Questions diverses :**

- Les AESH pourront-elles accompagner les élèves qui ont une notification que le temps du midi en ayant un contrat avec la municipalité ? → Les élus vont se renseigner et nous apporter la réponse avec le 7 juillet

- Serait-il possible d'envisager un contrat d'apprentissage (CAP petite enfance) pour renforcer l'équipe ATSEM car nous avons des candidats potentiels ? → La municipalité a déjà employé un jeune en apprentissage pour les espaces verts, il n'est pas envisagé d'autres contrats d'apprentissage.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du conseil d'école.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Gratification d'un stagiaire**

Marius PINON a effectué un stage à la mairie du 16 mai 2022 au 30 juin 2022.

Il est actuellement en BTS communication.

Pendant son stage, Marius a vraiment apporté un plus à la structure notamment dans le domaine de la communication.

A ce titre, le bureau municipal propose de lui octroyer une gratification de 400 euros pour le travail rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à Marius PINON une gratification de 400 €.

### **Convention avec la fourrière départementale**

Suite à une recrudescence de problèmes de chats et de chiens sur la commune, et afin de permettre aux agents techniques d'emmener ces animaux à la fourrière départementale, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la convention ci-dessous, avec la fourrière départementale.

## **CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIERE – Année 2022**

### **Préambule**

La gestion et l'organisation de la Fourrière Départementale ont été confiées, par délégation de service public, à la Société Protectrice des Animaux de la Mayenne (affiliée à la Confédération Nationale Défense de l'Animal sise à Lyon et reconnue d'utilité publique – J.O. du 09-10-1990).

Les obligations des communes, relatives à la divagation des chiens et des chats sur leur territoire sont précisées dans les textes actuellement en vigueur et notamment prévues par :

- La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,
- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
- Le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 211-19-1, L 214-6-1 et L 211-24,
- Le code des Communes en son article L 131-2,

Les communes ne disposant pas de fourrière peuvent faire appel à la Fourrière Départementale dans le cadre d'une convention annuelle et suivant les termes ci-dessous :

### **Article 1**

Il est convenu entre :

- la S.P.A. de la Mayenne, **agissant par délégation de service public**, représentée par **Madame Elodie LAMBERT** d'une part,
- et la commune de **MESLAY DU MAINE**, représentée par **Monsieur le Maire Christian BOULAY** d'autre part,

que le Centre d'Accueil des animaux situé à « La Riverie » – Z.I. des Touches – 53000 LAVAL, fonctionne en tant que **fourrière** pour la commune de **MESLAY DU MAINE**.

### **Article 2**

La S.P.A. de la Mayenne s'engage à recueillir les chiens et les chats, à l'exception des chats sauvages, en état de divagation, capturés sur son territoire, et amenés à la Fourrière Départementale par la commune de MESLAY DU MAINE, accompagnés d'un document officiel justifiant de sa provenance.

### **Article 3**

Conformément aux textes en vigueur, la S.P.A. de la Mayenne s'engage également à mettre en oeuvre les moyens dont elle dispose pour héberger, rechercher les propriétaires, ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires pour les animaux mordeurs ou suspectés de rage, pour le compte de la commune de MESLAY DU MAINE. 141

La Riverie - Zone Industrielle des Touches - 53000 LAVAL - 02 43 53 72 21 - spa53@wanadoo.fr Siret 78625754300037 - BPO Laval Centre IBAN FR76 1380 7007 6614 0199 6001 354

### **Article 4**

A l'expiration des délais légaux, et sans demande particulière de la commune de MESLAY DU MAINE, la S.P.A. de la Mayenne transférera les animaux dans son refuge à fin d'une éventuelle adoption, ou, pour quelques cas rares, procédera à l'euthanasie.

### **Article 5**

Le propriétaire d'un chien ou chat, recueilli à la Fourrière Départementale sur la demande de la commune de MESLAY DU MAINE, qui désire récupérer celui-ci, dans le délai légal en vigueur, devra acquitter le paiement des frais de garde selon le tarif défini, de même que les frais d'identification et vaccination éventuels, ainsi que les honoraires pour les soins ou interventions chirurgicales rendus nécessaires lors de l'accueil de l'animal. Des dispositions pécuniaires particulières seront étudiées pour les personnes en difficulté.

### **Article 6**

La S.P.A. de la Mayenne assure la tenue de toutes pièces, dossiers ou documents, régulièrement paraphés par les autorités compétentes, permettant un suivi complet de l'animal pris en charge pendant son séjour à la Fourrière Départementale.

## Article 7

Pour l'ensemble de ces prestations, la commune de MESLAY DU MAINE s'engage à verser une contribution annuelle de 0.37 € par habitant, soit pour un nombre d'habitants de 2 879 (base statistique INSEE 01/01/2022), une somme de 1 065,23 € (Mille Soixante-Cinq €uros et Vingt-Trois centimes).

## Article 8

La présente convention est établie pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la convention avec la Fourrière Départementale et autorise le Maire à la signer.

## PROMOTION ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

### Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Etaient présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Anne-Flore JOHAN, Aurélie MEZIERE, Marylène LESAGE, Françoise MOREAU et Marius PINON, stagiaire

Absent excusé: Frédéric JOUET,

#### 1. Bulletin

Marius nous présente son travail sur la mise en page du bulletin avant son envoi pour relecture.

Il nous manque encore la tribune de la minorité, et, à ce sujet, M POULAIN demande de ne pas faire apparaître la mention "tribune de la minorité" en titre (suivie du nom de leur liste). La commission trouve que cette mention est claire et ne voit pas de raison pour la supprimer.

*Madame Vanessa MOREAU précise que la demande concernant la tribune du bulletin émane de l'ensemble de l'équipe, à savoir M POULAIN, Mme TAUNAI, Mme Vanessa MOREAU et Mme TAUNAI.*

*Madame Vanessa MOREAU trouve regrettable la décision prise par rapport à leur demande et a un sentiment de non intégration au sein du Conseil Municipal.*

*Monsieur BOULAY souhaite que cette demande soit réétudiée.*

L'imprimeur retenu est BARDOU-VERON de Grez (moins disant)

Quelques dates :

- Envoi du bulletin pour relecture 2 juin
- Retour relecture 9 juin
- Envoi imprimeur 13 juin
- Retour imprimeur 27 juin
- Préparation des circuits 28 juin
- Distribution possible à partir de 30 juin

Si ce calendrier est bien respecté, les conseillers pourront venir, s'ils le souhaitent, récupérer leur carton dès le 29 juin pour faire leur distribution. Un mail leur sera envoyé dès que les cartons seront prêts.

## 2. Vidéo A HOUDAYER

<https://u.pcloud.link/publink/show?code=XZi44HVZ6CrAKGvqAIH8sjTsjigy7m4NPHgk>

La vidéo a été visionnée mardi soir

Cette vidéo a été modifiée (davantage de commerces et raccourcissement du passage sur M COMBES) Ceci dit, cela présente une grande majorité de nos commerces mais n'est pas exhaustif.

## 3. Vidéo PRISMA

Le calendrier des manifestations avec les dates de tournage suit son cours. Anne-Flore propose qu'un tournage sur le bien-être à Meslay puisse être ajouté à la vidéo. Ces nouveaux services se développent sur la commune et il serait intéressant de les valoriser. Elle va contacter ses collègues pour voir avec eux ce qui pourrait être filmé.

## 4. Plan de ville

Un résumé des difficultés rencontrées avec l'entreprise INFO COM EDITIONS est présenté et les courriers devant être expédiés à la Direction ainsi qu'aux partenaires engagés dans ce projet sont présentés. Une rencontre avec le responsable régional et le commercial est prévu vendredi matin 3 juin avec C BOULAY.

Prochaine réunion le mardi 13 septembre 2022 à 17h30

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission

### Informations diverses :

- Forum des associations : samedi 3 septembre 2022
- Prochains Conseils Municipaux : 22/09, 20/10, 24/11, 15/12.



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

### **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet du 01/09/2022 au 31/08/2023**

Considérant les besoins de services « enfance et famille », en entretien,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16h30 par semaine du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

### **Renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 01/09/2022 au 31/08/2023**

Considérant les besoins de services « enfance et famille », et la mise en place effective de la pause méridienne et de la ludothèque,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE RENOUELER un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent à temps complet du 01/08/2022 au 31/12/2022**

Suite au départ de la Directrice des Services Techniques, au surcroît des demandes des pièces d'identité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet par semaine du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 décembre 2022.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

### **Informations diverses :**

- Forum des associations : samedi 3 septembre 2022
- Prochains Conseils Municipaux : 22/09, 20/10, 24/11, 15/12.

- Recrutement du Directeur des Services Techniques : Arrivée de Ludovic PENNEL normalement en octobre prochain.
- Les travaux de l'Esplanade des Grands Jardins ont démarré et la place sera fermée jusqu'au 28 juillet prochain, revoir le passage piétons face au notaire qui est dangereux avec les travaux
- La RD 21 risque d'être fermée fin août pour une durée de 3 semaines afin d'enfouir les réseaux.
- Les travaux de peinture rue Tanquerel et place de l'Eglise sont réalisés.
- Madame JOHAN informe les membres au CM que le groupe de jeunes qui travaille sur l'espace jeunes a présenté son projet auprès du bureau municipal du 4 juillet dernier. Ces jeunes sont très investis. Madame JOHAN précise qu'un autre groupe de jeunes travaille sur le projet d'un skate parc.

- 
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55*